Règlement Challenge Jogging CSF 2024

- Afin de promouvoir la pratique du jogging, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le challenge jogging CSF pour toutes les sportives et tous les sportifs du club en règle de cotisation 2024.

- L'objectif est de créer une émulation parmi les membres en les invitant à participer à des épreuves organisées, d'assurer la visibilité de notre club, de favoriser l'esprit de groupe et les encouragements mutuels.

- Le challenge jogging CSF 2024 est un challenge visant à récompenser celles et ceux qui auront représenté notre Club dans les épreuves de jogging durant l'année 2024.

- Il est recommandé de porter le t-shirt du club ou un t-shirt portant le logo de celui-ci. Il est aussi requis d'indiquer la mention CSF dans la rubrique « Club » des formulaires d'inscriptions.
  Pour les 20 kms de Bruxelles, on peut représenter toute association de son choix.

- Pour recevoir les points, chaque membre est responsable d'informer de sa participation à une course pour le CSF par mail à Frédéric (csfjogging@gmail.com).

- Pour être repris dans le classement, il faut avoir participé à minimum 7 joggings du calendrier et les 9 meilleurs résultats seront pris en compte.

- La méthode de calcul des points pour un jogging est la suivante : [100 x (nombre de classés – classement individuel + 1) / nombre de classés]

- Un bonus de participation de 5 points est accordé pour chaque jogging terminé (le coureur doit être classé).

- L'aide aux athlètes (1000 EUR au total) sera calculée en proportion du nombre de personnes classées et des points gagnés.

- La remise des prix du Challenge Jogging CSF 2024 se fera lors de la cérémonie annuelle de remise de remise des récompenses sportives du CSF.